



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
see herein

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements  
et des textiles  
L'Esplanade Laurier,  
East Tower 7th Floor  
Tour est 7e étage  
140 O'Connor, rue O'Connor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0R5

<b>Title - Sujet</b> Cloth, Twist, Nylon/Cotton, CADPAT Tissu léger de nylon/coton, DCamC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-206987/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-206987	<b>Date</b> 2021-03-29
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PR-770-79786	
<b>File No. - N° de dossier</b> pr770.W8486-206987	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-05-12</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dubé, Jonah	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pr770
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 859-0788 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION DE L'INVITATION 005

La présente modification à la sollicitation vise à répondre aux questions de l'industrie et pour modifier la sollicitation.

### SECTION A - QUESTIONS ET RÉPONSES

#### Question 14

Nous demandons également une prolongation de 30 à 40 jours pour la première livraison de 390 000 mètres. Pour qu'une telle quantité soit prête ou disponible dans notre entrepôt canadien en 60 jours, cela signifie (2 mois) + 30 à 40 jours supplémentaires = (de 90 à 100 jours) à partir de la date d'approbation des échantillons de préproduction?

#### Réponse 14

Le délai exigé visant la première livraison d'une quantité allant jusqu'à 290 000 mètres a été prolongé à 90 jours suivant la date d'attribution du contrat. Veuillez vous référer au Changement 5 ci-dessous.

#### Question 15

À quelle fréquence et en combien de mois la quantité de tissu de 390 000 mètres prête à livrer sera utilisée? Ou combien de commandes sont prévues pendant la première période de six mois?

#### Réponse 15

Pour le moment, le Canada ne peut pas préciser quelles seront les fréquences et les quantités des commandes et des livraisons de stocks demandées à l'entrepreneur pendant la période de 12 mois. Toutefois, la première quantité de 290 000 mètres doit, 90 jours suivant la date d'attribution du contrat, être en stock et prête à la livraison lorsque le Canada en fera la demande. Une fois cette quantité livrée, la quantité restante de 100 000 mètres doit être en stock dans les installations de l'entrepreneur et être disponible à la demande du Canada.

#### Question 16

Quel sera le nombre approximatif ou moyen de commandes pendant la période de 12 mois (pour compléter les stocks de 390 000 mètres)?

#### Réponse 16

Pour le moment, le Canada ne peut pas préciser quelles seront les fréquences et les quantités des commandes et des livraisons de stocks demandées à l'entrepreneur pendant la période de 12 mois. Toutefois, la première quantité de 290 000 mètres doit, 90 jours suivant la date d'attribution du contrat, être en stock et prête à la livraison lorsque le Canada en fera la demande. Une fois cette quantité livrée, la quantité restante de 100 000 mètres doit être en stock dans les installations de l'entrepreneur et être disponible à la demande du Canada.

#### Question 17

Doit-on continuer de conserver des quantités de 390 000 mètres ou 100 000 mètres en stock jusqu'à la deuxième année après la date où les 390 000 mètres sont prêts à l'entrepôt, et au cas où aucun stock n'est utilisé des 390 000 mètres pendant la première période de 12 mois?

#### Réponse 17

L'entrepreneur doit conserver les stocks prêts et disponibles pour livraison aux entrepreneurs du vêtement lorsque le Canada en fait la demande. Le MDN prévoit une production et une livraison moyennes de 1 000 à 1 500 vêtements par semaine tout au long du contrat.

Il est à noter que selon le paragraphe A2 (b) de l'annexe A, le Canada paiera aux entrepreneurs des frais de gestion pour les travaux décrits à l'annexe B de la demande de propositions.

#### Question 18

Dans le document d'appel d'offres à la page 2/5 de l'annexe B, au paragraphe 1.2, Contexte, il est mentionné : [...]répondre aux besoins visant ces uniformes de combat améliorés. Comme le tissu pour ces uniformes doit être fourni sur demande [...] ». À quelle fréquence pendant la période de 6 ou de 12 mois l'entrepreneur devrait-il fournir ce tissu sur demande?

#### Réponse 18

Pour le moment, le Canada ne peut pas préciser quelles seront les fréquences et les quantités des commandes et des livraisons de stocks demandées à l'entrepreneur pendant la période de 12 mois. L'entrepreneur doit livrer le tissu à la demande du Canada.

#### Question 19

Lorsque les stocks de 390 000 mètres de tissu achetés en vertu du contrat sont prêts à notre entrepôt du Canada, quel sera le délai du paiement à l'entrepreneur de tous les coûts liés à cette quantité selon les modalités du contrat attribué?

#### Réponse 19

La période normale de paiement du Canada est de 30 jours. La période de paiement est calculée à compter de la date de réception d'une facture dont le format et le contenu sont acceptables conformément au contrat, selon la plus tardive des deux dates.

Pour de plus amples informations, veuillez svp consulter la [s.18 des Conditions générales - besoins plus complexes de biens 2030 \(2020-05-28\)](#).

#### Question 20

Annexe C , page 1 de 6 , paragraphe 3 : Selon les instructions de ce paragraphe : Les essais réalisés par des laboratoires universitaires effectuant des essais textiles et les laboratoires du gouvernement membre de l'OTAN seront aussi acceptables. Si un laboratoire non accrédité menait certains essais, il faudrait obtenir au préalable l'autorisation écrite de l'autorité technique, DAPES 2-2. Question concernant ces détails : Qui sont les laboratoires d'un gouvernement membre de l'OTAN et où se trouvent-ils? Pouvez-vous nous fournir la liste de ces laboratoires? Où se situent les laboratoires universitaires effectuant des essais textiles? L'entrepreneur peut-il faire appel au laboratoire d'essais du Groupe CTT à Montréal? L'entrepreneur peut-il avoir recours à des laboratoires qui ne sont pas au Canada?

#### Réponse 20

Les essais doivent être réalisés par un laboratoire d'essais textiles qui répond aux critères suivants :

- être indépendant du fournisseur;
- avoir de l'expérience avec les méthodes d'essai indiquées;
- dans le cas d'un laboratoire canadien, être accrédité pour les essais textiles par le Conseil canadien des normes (CCN); ou
- dans le cas d'un laboratoire étranger, détenir une accréditation internationale pour les essais textiles qui est reconnue par le CCN;
- être un laboratoire d'essais textiles commercial exploité par le service responsable des textiles dans une université nord-américaine;
- être un laboratoire d'essais textiles exploité par un ministère gouvernemental d'un pays membre de l'OTAN.

Il incombe aux soumissionnaires de trouver des laboratoires qui répondent à ces critères. Il incombe au soumissionnaire ou au fournisseur de vérifier les références de ce laboratoire, et de fournir une attestation que ces références ont été vérifiées avec ses rapports d'essai. Le Groupe CTT, situé à Saint-Hyacinthe, est reconnu comme étant un laboratoire indépendant accrédité ayant de l'expérience avec les essais textiles.

Question 21

Y a-t-il eu un autre appel d'offres par le passé qui visait l'achat du même tissu de nylon/coton, simple retors, DCamC?

Réponse 21

Le MDN n'a pas effectué récemment d'achats en grandes quantités de ce tissu DCamC<sup>MC</sup> (RBT). Au cours des 10 à 15 dernières années, ce tissu a été principalement acheté directement par les entrepreneurs qui fabriquent les vêtements. Le dernier contrat d'achat en grandes quantités du MDN était en 2011 sous le numéro W8486-116224. Le tissu DCamC<sup>MC</sup> (MT) est un nouveau dessin de camouflage.

Question 22

Serait-il possible d'avoir une photo de la couleur : modèle réglementaire DCamC (RBT)? (réponse par courriel) Pouvez-vous nous l'envoyer par courriel?

Réponse 22

Consulter la modification no 04 où une image du DCamC<sup>MC</sup> (RBT) est fournie à titre informatif seulement et elle ne représente pas en tous points le dessin et les couleurs. Se reporter aux spécifications DSSPM 3-6-80-001 et D-80-001-023/SF-00 pour connaître toutes les exigences techniques. Un modèle réglementaire, sous forme d'échantillon de tissu, est mis à la disposition des soumissionnaires; consulter le paragraphe 2.5 de la demande de propositions.

Question 23

Nous ne sommes pas certains du titre de fil dans ces spécifications. S'agit-il d'un fil de coton torsadé avec du nylon? Est-ce que 166 tex est le titre obtenu après le retordage? Est-ce que le même titre de fil est utilisé dans la trame et la chaîne?

Réponse 23

Consulter le paragraphe 3.3 et la section 8 de la spécification D-80-001-023/SF-001 (2021-02-12) publiée dans la modification no1. Les fils dans la chaîne et la trame sont les mêmes. Les fils sont des fils pliés bi-composant faits de filaments continus de nylon 156 dtex, torsadés (pliés) avec un composant de coton de 166 dtex qui est torsadé autour du fil de nylon.

Question 24

Est-ce que le fil de chaîne et le fil de trame doivent être torsadés avec « 1 fil de filaments continus de nylon 156 dtex OU deux fils de filaments continus de 78 dtex de nylon »?

Réponse 24

Les filaments continus en nylon du fil doivent être de 156 dtex au total. Pour atteindre ce titre, on propose notamment d'utiliser soit un fil de filaments continus de nylon de 156 dtex ou deux fils de filaments continus de nylon de 78 dtex. Par le passé, la composition du fil décrite dans la section 8 de la spécification D-80-001-023/SF-001 a donné des résultats satisfaisants.

Question 25

Est-ce que le type IX représente un motif ou dessin différent du type I? Ou s'agit-il de quelque chose d'autre?

Réponse 25

Chaque « type » mentionné dans la spécification D-80-001-023/SF-001 correspond à un motif de couleur ou un motif d'impression différent appliqué sur le tissu décrit dans cette spécification; le type I désigne le dessin DCamC<sup>MC</sup> (RBT) et le type IX est le nouveau dessin de camouflage DCamC<sup>MC</sup> (MT).

Question 26

Est-ce correct que dans la modification no 1, cet appel d'offres est passé d'un contrat de 4 ans (48 mois) à un contrat ferme d'une année et de trois autres années d'option assorti d'une quantité optionnelle de trois années restantes sur une base annuelle?

Réponse 26

Non, la période du contrat demeure de 48 mois à partir de la date d'attribution du contrat; veuillez consulter l'article 6.4.1 de l'appel d'offres.

Question 27

L'échantillon réglementaire pour type IX est différent ou sera différent de celui pour le type I? Allez-vous envoyer deux échantillons réglementaires différents?

Réponse 27

Les modèles réglementaires (échantillons) requis pour cet appel d'offres sont inclus avec le dossier de données techniques. La spécification D-80-001-023/SF-001 définit où et comment les modèles réglementaires sont applicables. Aucun modèle réglementaire n'est actuellement disponible pour le type IX, le dessin DCamC<sup>MC</sup> (MT). Une image de DCamC<sup>MC</sup> (MT), à titre informatif seulement, a été fournie dans la modification no 04. D'autres renseignements concernant ce dessin seront fournis une fois l'entente de confidentialité applicable remplie.

Question 28

3.1.1. [...] lorsqu'un motif DCamC<sup>MC</sup> est requis. L'affiche du DCamC<sup>MC</sup> reflète la conception, le dessin, les motifs, les répétitions, et la clarté requis pour l'impression du DcamC<sup>MC</sup>.

3,1.2. Les affiches du DCamC<sup>MC</sup> sont disponibles en format papier et en format électronique, soit en format de document portable (PDF) et en Adobe Illustrator Artwork (AI).

Qui fournira le matériel susmentionné (c.-à-d. les affiches du DCamC) et quand? Ces affiches seront-elles fournies dans le dossier de données techniques?

Réponse 28

Les soumissionnaires doivent remplir une entente de confidentialité afin d'obtenir les affiches en format électronique pour les dessins DCamCMC (RBT) et DCamCMC (MT). Les entreprises qui demandent l'entente de confidentialité et des affiches électroniques devraient avoir la capacité d'imprimer des motifs de camouflage pixelisés et avoir l'expérience de répondre aux exigences du proche infrarouge dans le processus d'impression. À quelques exceptions près, le DCamCMC ne peut être imprimé que dans les pays de l'OTAN. Veuillez communiquer avec l'autorité contractante pour demander cette entente.

Question 29

Les spécifications DSSPM 3-6-80-001 pour le DCamC<sup>MC</sup> et D-80-001-023/SF-001 pour le tissu spécifient différentes méthodes de test et exigences pour la solidité des couleurs à la lumière.

Lequel doit être utilisé?

Réponse 29

Consulter le paragraphe 1.1.1 de la spécification DSSPM 3-6-80-001 :

« Dans le cas des textiles, certaines des exigences pour le DCamC<sup>MC</sup> peuvent différer de celles définies ici en fonction du substrat textile spécifique. Tout écart par rapport aux exigences du DCamC<sup>MC</sup> définies dans le présent document sera défini dans les spécifications textiles applicables et ces écarts prévaudront. »

.....  
**SECTION B – CHANGEMENTS À L'INVITATION**

Changement 5

À l'annexe A de la sollicitation, Besoin,

**SUPPRIMER :**

**A.7 LIVRAISON**

a. L'emballage et la préparation pour la livraison doivent être conformes à l'annexe B.

b. Calendrier de livraison :

L'entrepreneur doit avoir des stocks suffisants et être prêt à livrer (conformément l'annexe B) une quantité totalisant jusqu'à 290 000 m linéaires au plus tard 2 mois suite à l'attribution du contrat; et

ii. L'entrepreneur doit avoir des stocks suffisants et être prêt à livrer (conformément à l'annexe B) au moins 100 000 m linéaires par la suite.

**INSÉRER :**

**A.7 LIVRAISON**

a. L'emballage et la préparation pour la livraison doivent être conformes à l'annexe B.

b. Calendrier de livraison :

i. L'entrepreneur doit avoir des stocks suffisants et être prêt à livrer (conformément l'annexe B) une quantité totalisant jusqu'à 290 000 m linéaires 90 jours après la date d'attribution du contrat.

ii. L'entrepreneur doit avoir des stocks suffisants et être prêt à livrer (conformément à l'annexe B) au moins 100 000 m linéaires par la suite à la demande du Canada.

.....  
**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**  
.....